

## Les documents à présenter lors de votre admission ou de votre consultation

**Quelle que soit votre situation**  
(y compris l'arrivée par les Urgences)



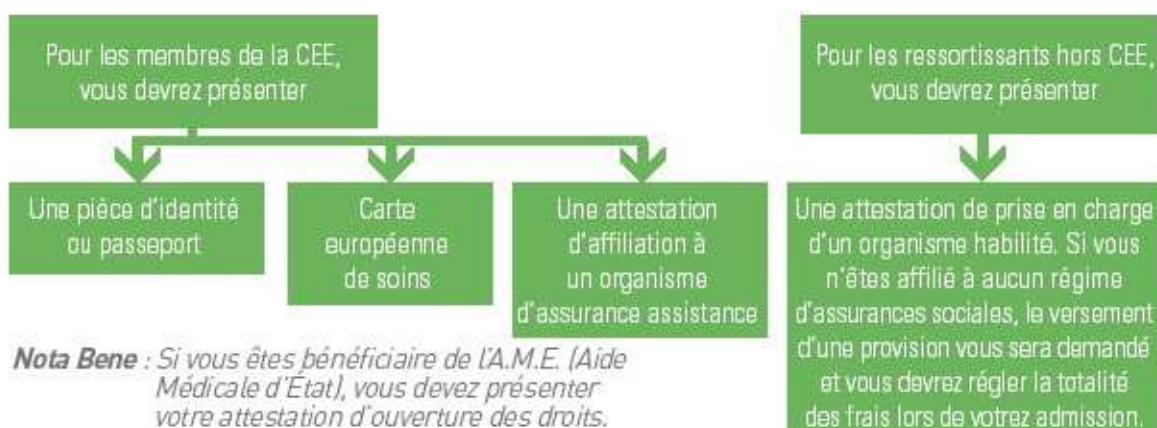
**Vous devrez présenter, selon votre situation, les documents suivants**



**Si vous êtes adhérent d'une mutuelle ou d'une complémentaire santé ou de la CMU Complémentaire, veuillez présenter votre carte d'ouverture des droits à jour.**

**Si vous n'avez aucune prise en charge, nous vous conseillons de vous présenter aux bureaux des entrées ou de contacter l'assistante sociale de l'unité.**

**Si vous êtes de nationalité étrangère**



**Nota Bene :** Si vous êtes bénéficiaire de l'A.M.E. (Aide Médicale d'Etat), vous devez présenter votre attestation d'ouverture des droits.